



## SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : **Ikanos**

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation : Herbicide

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur: Nufarm GmbH & Co KG  
St.-Peter-Str. 25  
A-4021 Linz  
Autriche  
Téléphone: +43/732/6918-3187  
Téléfax: +43/732/6918-63187  
Adresse e-mail: Katharina.Krueger@at.nufarm.com

Distributeur: Nufarm B.V.  
Rivium Quadrant 75-7  
2909 LC Capelle aan den IJssel  
Téléphone: 0031 10-3037733  
Adresse e-mail: albert.vandenende@nl.nufarm.com

### 1.4. Téléphone en cas d'urgence

+43/732/6914-2466 (Site de production Linz / Autriche)

## SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

EG_1272/08 :	SkinIrrit.2	H315 - Provoque une irritation cutanée.
	SkinSens.1	H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
	AquaticAcute1	H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.
	AquaticChronic1	H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Pictogramme:



GHS07



GHS09

Mention d'avertissement: Attention

- H315 - Provoque une irritation cutanée.  
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.  
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
- P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.  
P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.  
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280 - Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
- P362 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
P391 - Recueillir le produit répandu.  
P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.  
P332 + P313 - En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.  
P405 - Garder sous clef.  
P501 - Éliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

### 2.3. Autres dangers

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).

## SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

**Nature chimique** : Mélange d'une matière active et d'additifs  
Nicosulfuron 40 g/l



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**Ikanos**

Version 1 (Belgique)

Date d'émission: 2016/09/19

## 3.2. Mélanges

### Composants:

#### Nicosulfuron

No.-CAS: 111991-09-4  
No.-EINECS / No. ELINCS:  
No REACH:  
Concentration: 4,24 % (w/w)

#### Classification:

EG\_1272/08 : AquaticAcute1 H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.  
AquaticChronic1 H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Polyethylene glycol esters of fatty acids

No.-CAS: 220037-02-5  
No.-EINECS / No. ELINCS:  
No REACH:  
Concentration: 2,5% - 4,0% (w/w)

#### Classification:

EG\_1272/08 : SkinSens.1 H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

#### Benzenesulfonic acid, 4-C10-14-alkyl derivs., calcium salts

No.-CAS: 90194-26-6  
No.-EINECS / No. ELINCS: 290-635-1  
No REACH:  
Concentration: 1,5% - 4,0% (w/w)

#### Classification:

EG\_1272/08 : SkinIrrit.2 H315 - Provoque une irritation cutanée.  
EyeDam.1 H318 - Provoque des lésions oculaires graves.

#### 2-Ethylhexanol

No.-CAS: 104-76-7  
No.-EINECS / No. ELINCS: 203-234-3  
No REACH: 01-2119487289-20  
Concentration: 1,5% - 4,0% (w/w)

#### Classification:

EG\_1272/08 : AcuteTox.4 H332 - Nocif par inhalation.  
SkinIrrit.2 H315 - Provoque une irritation cutanée.  
EyeIrrit.2 H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.  
STOT\_SE3 H335 - Peut irriter les voies respiratoires.

#### Isotridecyl alcohol, ethoxylated

No.-CAS: 9043-30-5  
No.-EINECS / No. ELINCS: 500-027-2  
No REACH:  
Concentration: 2,5% - 3,5% (w/w)

#### Classification:

EG\_1272/08 : AcuteTox.4 H302 - Nocif en cas d'ingestion.  
EyeDam.1 H318 - Provoque des lésions oculaires graves.



## SECTION 4: PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours

- Contact avec les yeux : Appeler un médecin. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
- Contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Appeler un médecin.
- Inhalation : Apporter l'accidenté à l'air frais Appeler un médecin.
- Ingestion : Rincer la bouche soigneusement et consulter un médecin Ne PAS faire vomir.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Pas d'information disponible.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales)

## SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée, Poudre sèche, Sable, Mousse, Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)
- Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à grand débit

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : En cas d'incendie, il peut se former des dégagements gazeux (CO<sub>x</sub>, SO<sub>2</sub>, HCl, NO<sub>x</sub>).

### 5.3. Conseils aux pompiers



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**Ikanos**

Version 1 (Belgique)

Date d'émission: 2016/09/19

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Utiliser un équipement de protection individuelle. Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Autres Informations : Procédure standard pour feux d'origine chimique. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

## SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle. (chapitre 8)

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel). Utiliser un équipement de manutention mécanique.

Conseils supplémentaires : Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.

### 6.4. Référence à d'autres sections

chapitre 13

## SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions pour la manipulation sans danger : Porter un équipement de protection individuel. Conserver hors de la portée des enfants.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans le conteneur d'origine. Conserver hors de la portée des enfants.

Précautions pour le stockage en commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

#### Stabilité au stockage



Température de stockage : > -5 °C

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

aucun(e)

## SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Limites nationales d'exposition professionnelle	Note
Nicosulfuron	111991-09-4		pas de classification existant
Polyethylene glycol esters of fatty acids	220037-02-5		pas de classification existant
Benzenesulfonic acid, 4-C10-14-alkyl derivs., calcium salts	90194-26-6		pas de classification existant
2-Ethylhexanol	104-76-7		pas de classification existant
Isotridecyl alcohol, ethoxylated	9043-30-5		pas de classification existant

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

- Protection respiratoire : Protection respiratoire appropriée pour des concentrations élevées ou des effets à long terme: filtre combiné contre gaz et vapeurs de composés organiques, inorganiques, inorganiques acides et alcalins (exemple: EN 14387 Type ABEK)
- Protection des mains : Gants de protection appropriés contre les produits chimiques (EN 374) y compris en cas de contact direct et prolongé (Recommandé: indice de protection 6, correspondant à > 480 minutes de temps de perméation en accord avec la norme EN 374).  
Exemple: gomme nitrile (0.4 mm), gomme chloroprène (0.5 mm), gomme butyl (0.7 mm) et autres.
- Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec capuches latérales (ou lunettes de protection) (Exemple: EN 166)
- Protection de la peau et du corps : Les équipements de protection du corps doivent être choisis en fonction de l'activité et de l'exposition potentielle, par exemple tablier, bottes de protection, combinaison de protection chimique (en accord avec la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 en cas de poussières).
- Mesures d'hygiène : Enlever et laver les gants, y compris l'intérieur, et les vêtements contaminés avant la réutilisation. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.



Mesures de protection : Les recommandations sur le port d'équipement de protection individuelle dans les instructions d'emploi s'appliquent en cas de manipulation de produits de protection des plantes dans leur emballage final.  
Le port de vêtements de travail couvrants est recommandé.  
Conserver les vêtements de travail séparément. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

## SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Aspect**

État physique : liquide  
Forme : dispersion dans l'huile (OD)  
Couleur : jaunâtre  
Odeur : légère

Point/intervalle de fusion : donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : donnée non disponible

Point d'éclair : env. 126 °C  
à 1 hPa

Température d'inflammation : 274 °C

Limite d'explosivité, supérieure : donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure : donnée non disponible

Pression de vapeur : négligeable

Densité : 0,944 g/cm<sup>3</sup>

pH : 4,5 - 5,2

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log POW = 0,61  
à 20 - 21 °C

(Nicosulfuron)



Constante de dissociation : donnée non disponible

Viscosité, dynamique : 23 - 417 mPa.s

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme oxydant.

Propriétés explosives : Non-explosif

## 9.2. Autres informations

aucun(e)

## SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

donnée non disponible

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.4. Conditions à éviter

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.5. Matières incompatibles

donnée non disponible

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

donnée non disponible

## SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 rat  
Dose: > 2.000 mg/kg



Toxicité aiguë par voie cutanée	: DL50 rat Dose: > 2.000 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	: CL50 rat Durée d'exposition: 4 h Dose: > 2,13 mg/l
Irritation de la peau	: lapin Résultat: Pas d'irritation de la peau
Irritation des yeux	: lapin Résultat: Pas d'irritation des yeux
Sensibilisation	: Cochon d'Inde Résultat: Entraîne une sensibilisation chez le cochon d'Inde.
Mutagénicité	: pas d'effet mutagène (a.i.)
Cancérogénicité	: pas cancérogène (a.i.)
Toxicité pour la reproduction	: donnée non disponible
Tératogénicité	: donnée non disponible

## SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1. Toxicité

Toxicité vers de terre	: DL50 Eisenia fetida (vers de terre) Dose: > 1.000 mg/kg
	: DL50 Eisenia fetida (vers de terre) Dose: > 1.000 mg/kg Substance d'essai: (Nicosulfuron)
Toxicité abeilles	: LD50 (contact) Apis mellifera (L'abeille à miel) Période d'essai: 2 jr Substance d'essai: (Nicosulfuron) Value (µg/Species): 76

Toxicité pour le poisson : CL50 *Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel)  
Dose: 65,7 mg/l  
Période d'essai: 96 h  
Substance d'essai: (Nicosulfuron)

NOEC *Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel)  
Dose: 10 mg/l  
Substance d'essai: (Nicosulfuron)

Toxicité pour les invertébrés aquatiques : CE50 *Daphnia magna*  
Dose: 2,8 mg/l  
Période d'essai: 48 h

CE50 *Daphnia magna*  
Dose: 90 mg/l  
Période d'essai: 48 h  
Substance d'essai: (Nicosulfuron)

NOEC *Daphnia magna*  
Dose: 5,2 mg/l  
Substance d'essai: (Nicosulfuron)

Toxicité pour les algues : *Desmodesmus subspicatus* (algues vertes)  
Dose: 0,701 mg/l

CE50 Toxicité pour les algues  
Dose: 0,0017 mg/l  
Substance d'essai: (Nicosulfuron)

CE50 *Anabaena flos-aquae* (cyanobacterium)  
Dose: 7,8 mg/l  
Substance d'essai: (Nicosulfuron)

## 12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité : donnée non disponible

Stabilité dans le sol : DT50: 7 - 46,3 jr  
(Nicosulfuron)

Stabilité dans l'eau : DT50: 16 jr  
à pH 5  
à Température 25 °C  
(Nicosulfuron)



### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : Ne montre pas de bioaccumulation.  
Substance d'essai: (Nicosulfuron)

### 12.4. Mobilité dans le sol

Kfoc = 7.9 - 51.3 mL/g, 1/n = 0.90 - 1.01 (nicosulfuron)

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).

### 12.6. Autres effets néfastes

aucun(e)

## SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Selon la Directive 2000/532/CE, comme modifiée. :  
Code des déchets : 02 01 08 (déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses)

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit : En accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés : Ne pas réutiliser des récipients vides.

Stocker les emballages vides dans un local approprié après les avoir rincés trois fois conformément à la directive 94/62/CE

## SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### 14.1. Numéro ONU

UN3082

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

UN3082 Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a.(Nicosulfuron)



### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID :  
Classe : 9

IMDG :  
Classe : 9

IATA-DGR :  
Classe : 9

### 14.4. Groupe d'emballage

ADR/RID : III

IMDG : III

IATA-DGR : III

### 14.5. Dangers pour l'environnement

**IMDG**  
Polluant marin : MP

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

aucun(e)

## SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Autres réglementations : Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives de la CEE ou aux lois du pays concerné.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

aucun(e)



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**Ikanos**

Version 1 (Belgique)

Date d'émission: 2016/09/19

**SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS**

Date d'impression : 2016/09/19

Le format de la date utilisé est aaaa/mm/jj (ISO 8601).  
(Les modifications sont marquées sur le bord gauche par: ||  
)

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

**Personne de contact**

Société	: Nufarm GmbH & Co KG K. Krüger St.-Peter-Str. 25 A-4021 Linz Autriche	Nufarm B.V. A. van den Ende Rivium Quadrant 75-7 2909 LC Capelle aan den IJssel Pays-Bas
Téléphone	: +43/732/6918-3187	0031 10-3037733
Téléfax	: +43/732/6918-63187	
Adresse e-mail	: Katharina.Krueger@at.nufarm.com	albert.vandenende@nl.nufarm.com

Les informations ci-inclus ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie de certaines propriétés.